

(C) Aspects internationaux du problème des réfugiés

i) Généralités

Le problème des réfugiés dans le monde atteint des proportions consternantes tant par le nombre de personnes qu'il touche que par les souffrances qu'il engendre. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) estime à 10 millions le nombre de réfugiés et de personnes déplacées de par le monde. Le problème des réfugiés n'est pas circonscrit à un certain nombre de régions, il touche l'ensemble de la planète. Il est évident qu'un problème aussi généralisé et aussi massif procède d'un phénomène complexe dont la cause ne peut être que multiple. Plusieurs facteurs y contribuent - désastres naturels, violations des droits de l'homme, conflits régionaux ou désordres civils, détérioration du climat économique - qui, tous, doivent être pris en ligne de compte lorsqu'on analyse la causalité des mouvements de réfugiés. Cependant, lorsqu'on tente d'identifier la cause déterminante d'un exode, il convient de s'appuyer comme point de départ sur la définition internationalement acceptée du réfugié énoncée dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Selon la Convention, est considérée comme réfugié toute personne qui, ayant quitté le pays dont elle possède la nationalité par crainte légitime de persécutions, refuse ou se trouve dans l'impossibilité d'y retourner. Cette définition établit donc clairement le lien qui existe souvent entre les violations des droits de la personne et l'exode de réfugiés d'un pays donné. Au cours des derniers mois, le Canada a insisté à diverses reprises sur la nécessité d'extirper la racine du mal lorsqu'un exode est déclenché par la violation des droits humains fondamentaux. Tel est particulièrement le cas dans les pays d'Indochine. Lors de la dernière session de la Commission des droits de l'homme qui a achevé ses travaux à Genève en mars, le Canada a joué un rôle déterminant dans l'adoption d'une résolution qui établit le lien entre atteintes aux droits de la personne et exodes de réfugiés. Cette résolution invite le Secrétaire général des Nations Unies à intervenir dans certaines situations d'exode massif déclenchées par des questions politiques qui seraient de nature à interdire toute action efficace de l'ONU.

b) Indochine

La communauté internationale continue de porter une très grande attention aux pays d'Indochine et au sort des réfugiés de la mer vietnamiens. Depuis 1975, 1 750 000 réfugiés environ ont fui le Vietnam, le Cambodge et le Laos.